

# LES STATISTIQUES EN APPUI A LA DECENTRALISATION

## *Introduction*

La question des indicateurs du développement économique local est en Afrique de l'Ouest, à l'instar des autres parties du monde, de plus en plus d'actualité depuis la mise en place des politiques de décentralisation à partir des années 80 : d'une part, puisque les collectivités locales sont responsables du développement local, il est indispensable que les élus et acteurs locaux disposent des informations économiques et sociales localisées leur permettant d'identifier les leviers sur lesquels ils peuvent agir afin d'améliorer les conditions et cadre de vie des populations ainsi que la compétitivité des entreprises locales ; de l'autre, l'Etat, dans sa mission de stabilisation et de redistribution nationale, se doit de disposer d'indicateurs de développement local d'autant plus que les divergences dans les structures et les évolutions des espaces infranationaux vont de plus en plus s'affirmer.

Cependant, la décentralisation de l'information économique et sociale n'a pas suivi la décentralisation politique et administrative. Les cadres de référence quantitatifs et qualitatifs conçus jusqu'ici l'ont été pour le pilotage de l'économie nationale et pour le développement des éléments de comparaison inter-Etats dans des contextes de regroupements régionaux supra-étatiques. La prise en compte de la dimension spatiale dans les systèmes d'information nationaux se fait attendre. En effet, l'accent est mis sur l'élaboration des comptes nationaux alors que la comptabilité nationale elle-même est encore largement perfectible dans la plupart des pays d'Afrique francophone.

Le programme ECOLOC participe de cette nécessaire démarche de décentralisation de l'information économique et sociale. Les enjeux de la construction de tableaux de bords économiques au niveau local dépassent le simple enjeu de la décentralisation, ils se situent à l'échelle nationale. En effet l'énorme potentiel en matière de productivité et de production que représentent les villes africaines pourrait être fortement compromis si leur gestion ne donnait pas une place particulière aux préoccupations économiques et financières.

## *Méthodologie*

A l'issue d'un inventaire exhaustif des points d'activité, les établissements sont classés en deux catégories : **les entreprises modernes et les unités du secteur informel**. On procède à l'élaboration du compte du secteur moderne en analysant exhaustivement tous les établissements du secteur moderne identifiés en croisant trois informations : *les résultats de l'enquête directement auprès des établissements, les fichiers fiscaux et les bases de données nationales*.

Pour les comptes des administrations (la commune, l'administration déconcentrée et les autres administrations) on admet que la valeur ajoutée de ces administrations est équivalente à leurs dépenses de fonctionnement.

Pour le secteur informel et les comptes de ménages, on procède par enquête 1,2,3. C'est une enquête ménage/établissement à passages répétés. Les comptes agricoles sont élaborés grâce à une enquête agricole spécifique. Chacune de ces deux enquêtes est réalisée sur 3 strates : la ville principale, l'hinterland urbain et l'hinterland rural

L'élaboration des différents comptes s'accompagne d'un examen systématique de la cohérence globale du système. La matrice de comptabilité sociale permet ainsi de réaliser l'équilibre entre les ressources et les emplois des comptes.

### *Enseignements*

Depuis le début de la mise en œuvre du programme ECOLOC, une quinzaine de sites a été analysée. Les enseignements de ces études sont de plusieurs ordres.

*i- L'efficacité productive des villes* : une ville côtière de 100 000 habitants avec un hinterland de 200 000 habitants produit une richesse locale d'environ 50 milliards de francs CFA dans la ville et 25 milliards de francs CFA dans l'hinterland. Une ville sahélienne ayant le même poids démographique produit seulement 35 milliards de francs CFA dans la ville et 20 milliards dans l'hinterland. Ces résultats montrent, que contrairement à tout ce qui est habituellement dit ou écrit, **les villes africaines sont productives**. Ils suggèrent que les agents économiques localisés dans les villes africaines ne sont pas captifs dans l'irrationalité économique en dépens d'importants surcoûts.

*ii- L'importance de l'économie populaire, autrement appelée le secteur informel* : il a davantage comme vocation d'accueillir et d'occuper le maximum possible de nouveaux venus (tout en leur procurant les moyens d'existence minimaux) que d'accroître la productivité au sens de la production de biens et services par unité de travail. Ainsi pour une ville côtière, le secteur moderne est le principal créateur de richesse au niveau local avec environ 63% du PLB (Produit Local Brut). Cependant pour la ville sahélienne type, le secteur informel se révèle plus productif : sa contribution est à hauteur de la moitié du PLB. D'autre part, aussi bien pour la ville côtière que pour la ville sahélienne, le secteur informel est le principal créateur d'emplois, regroupant entre 65% et 80% de l'emploi total de la ville.

*iii- L'insertion des économies des villes africaines dans l'économie mondiale* : l'analyse de la ventilation spatiale de l'excédent brut d'exploitation (EBE) des entreprises entre la commune, le reste du pays et le reste du monde met en lumière deux catégories de villes : une première catégorie qui a connu l'afflux de nombreux investisseurs étrangers dont entre le tiers et la moitié de l'excédent brut des entreprises de ces villes est « exportée » pour rémunérer les détenteurs de capitaux qui sont localisés en dehors du pays. La seconde catégorie qui représente les villes standard dont moins de 20% de l'EBE des entreprises est « exporté ».

*iv- La marge de manœuvre des collectivités locales en matière de mobilisation des ressources locales* : l'analyse du ratio  $\{(recettes\ et\ taxes\ municipales) / valeur\ ajoutée\ du\ secteur\ marchand\ non\ agricole\}$  montre que le taux de prélèvement public local est très faible, à peine 0,6%. Cela veut dire que sur 100 F CFA de richesse produite dans une ville, l'institution municipale ne prélève que 0,6 F CFA, au mieux.

*v- L'importance du niveau de besoin des collectivités locales* met au premier plan le débat sur le financement du développement urbain, donc sur la mobilisation des ressources locales. En effet le niveau moyen des ressources fiscales locales ne dépasse guère 4 000 francs CFA par habitant et par an alors que le besoin d'entretien et d'investissement est de l'ordre de 20 000 francs CFA par habitant et par an pour une ville côtière et 13 000 francs par habitant et par an pour une ville du Sahel.